

Émission : 15-03-2020

Mise à jour : 30-12-2021

Directive ministérielle DGPPFC-042-REV1

Catégorie(s) :
✓ Milieu carcéral
✓ Admission
✓ Équipements de protection individuels
✓ Prévention et contrôle des infections

DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL- « ALGORITHME DÉCISIONNEL – ADMISSION DES PERSONNES INCARCÉRÉES »

Mise à jour de la
directive DGPPFC-042
émise le
22 juillet 2021

Expéditeur :	Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)
--------------	--



Destinataires :	- Tous les CISSS et CIUSSS ayant sous leur responsabilité des services de santé et services sociaux offerts en établissement de détention provincial. - Ministère de la Sécurité publique/ Direction générale des services correctionnels/Tous les établissements de détentions provinciaux.
-----------------	---

Directive	
Objet :	Transmission de la mise à jour de la directive « Algorithme décisionnel – Admission des personnes incarcérées » une directive applicable lors de toute admission/réadmission/transfert en milieu carcéral provincial. Cette mise à jour s'inscrit dans le contexte de la situation épidémiologique qui perdure au Québec, notamment en raison de la recrudescence des cas de COVID-19. Il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus. Cette mise à jour vise principalement à introduire l'utilisation systématique des tests de dépistage ainsi qu'à préciser la trajectoire lors de l'admission / réadmission/transfert en milieu carcéral.
Mesures à implanter :	Les mesures à déployer (fichiers joints): <ul style="list-style-type: none">➤ Algorithme décisionnel - admission des personnes incarcérées.➤ Annexe 1 – Outil décisionnel infirmier COVID-19 milieu carcéral

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources	
Notes importantes : Ces directives ont été élaborées en collaboration avec la Direction Générale des Services Correctionnel (DGSC) du Ministère de la Sécurité publique (MSP).	
Direction ou service ressource :	Direction des services en dépendance et en itinérance (responsable des services de santé et des services sociaux offerts en milieu carcéral provincial)
Documents annexés :	✓ Algorithme décisionnel - admission des personnes incarcérées ✓ Annexe 1- Outil décisionnel infirmier COVID-19 milieu carcéral

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Émission :	15-03-2020
------------	------------

Mise à jour :	30-12-2021
---------------	------------

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

Lu et approuvé par

Le Bureau de la sous-ministre